

HRDD ? CQFD !

Jeudi 2 juin 2022* | 9.30 - 15.30 h.

CSCBIE | Rue Royale 45 | 1000 Bruxelles
à 600 m de la gare de Bruxelles-Central

**Enfin! Après le report du mois de novembre en raison des mesures corona, la journée de formation aura maintenant vraiment lieu !*



(C) Kristof Vadino

Aujourd'hui on vend encore une quantité innombrable de produits entachés de violations des droits humains. Il est fort probable que nos vêtements soient fabriqués dans des conditions dangereuses et que notre smartphone contienne des minéraux extraits par des enfants. **La CSC revendique que les entreprises soient légalement obligées de respecter les droits humains, du travail et de l'environnement, tout au long de leurs chaîne d'approvisionnement.** En anglais, cette idée est appelée « mandatory Human Rights Due Diligence » (HRDD), ou encore le devoir de vigilance en français.

Au cours de cette journée de formation, nous nous pencherons d'abord sur le quoi et le pourquoi du devoir de vigilance. **En quoi consiste-t-il ? Et en quoi représente-t-il une vraie avancée pour les droits humains ?** Deuxièmement, nous voulons échanger et réfléchir avec vous sur la façon dont le devoir de vigilance est lié à votre travail. **Enfin, comment s'assurer ensemble qu'une loi rendant l'application du devoir de vigilance obligatoire pour les entreprises soit votée? Comment s'assurer que les entreprises appliquent ce devoir de vigilance, et comment y travailler avec les militant-es et les affilié-es ?**

PROGRAMME

- 9 - 9.30 Bienvenue (Café et biscuits)
- 9.30 - 9.45 Introduction
- 9.45 - 11 HRDD - 4 lettres pour un concept clé
Quel est le problème qui se pose dans les chaînes et en quoi le devoir de vigilance est-il une solution ? Expériences et témoignages de syndicats d'autres pays et du monde académique.
- 11.15 - 12.30 HRDD – Besoin d'une législation
Comment pouvons-nous obtenir une législation forte, à différents niveaux ? Témoignage d'un syndicat français qui a pris part à une coalition ayant permis le vote d'une loi sur le devoir de vigilance en France.
- 12.30 - 13.30 Pause midi
- 13.30 - 15.15 En action! Choix entre deux ateliers:
ATELIER 1: Aborder le devoir de vigilance dans la concertation sociale, et test de l'outil mis en place pour les équipes syndicales
ATELIER 2: Mobiliser, former, communiquer et informer autour du devoir de vigilance.
- 15.15 - 15.30 Conclusions
- vanaf 15.30 Verre de l'amitié

>> Chaudement recommandé pour tous les membres du personnel des centrales et des fédérations. Les militants chevronnés qui s'intéressent au sujet sont également les bienvenus.

Inscrivez-vous avant le 26 mai

